

CICA du 24 mars 2022

Compte Rendu

Lieu : Mairie du 4^{ème} secteur
Ville Bagatelle
125, rue du Commandant Rolland
13008 Marseille

Associations du 8ème arr.

Associations présentes :

Fédération des CIQ du 8^{ème} arrondissement et CIQ Callelongue et Marseilleveyre : M. Guy BAROTTO
CIQ Madrague : M. Henri BARZ et M. Michel SEMERIVA
CIQ Saint-Giniez Prado Plage : M. Philippe MORTELEC
CIQ Pointe Rouge : Mme Josette CHANOU et M. ALBANEZ
CIQ SAMENA : Mme Henriette KOBLINSKY
CIQ Michelet-Saint-Giniez : Yvette ROCHETTE
CIQ Bonneveine – Ville Chapelle : Mme Christine LA ROCCA
CIQ Rouet-Prado-Cantini : M. Patrick TALBOURDEAU

FNE 13 : M. Richard HARDOUIN

Citoyennes et Citoyens 6&8 : Mme Dominique JERMIASZ, Mme Christiane LANTERI-POUDEROUX et M. Paul POUDEROUX

ASLS : Mme Elisabeth OLIVA

Association PRDL : M. David BOTTON

Collectif Vélo en Ville : M. Christophe MONNIER

Piétons en Ville : M. Jérôme LE ROUX

Elus présents :

Pierre LEMERY : Conseiller d'Arrondissements délégué aux Grands Projets, aux Permis de Construire et au Secteur 5 : Callelongue, Goudes, Cap Croisette, Escalette, Samena, Madrague de Montredon, Verrerie, Montredon, Grotte Rolland, Pointe Rouge et Roy d'Espagne, Conseiller Métropolitain

Secrétaire de séance : M. David Botton (PRDL)

Animateur de séance : Mme Dominique JERMIASZ (Citoyennes et Citoyens 6&8)

Début de séance : 18h15

- **CR de la réunion du 24 novembre 2022 :**
 - Approuvé sans remarque
- **Demande présentée par plusieurs associations d'engager une étude de faisabilité d'une ZTL sur la pointe Littoral Sud et les modalités d'une expérimentation à court terme, en vue d'interpeller le Conseil d'arrondissements du 11 avril :**

Les associations signataires de cette demande sont :

- le CIQ de Samena représenté par Mme Henriette Koblinsky
- le CIQ de la Madrague de Montredon représenté par Mme Monique Touitou
- l'association des citoyens et citoyennes du 6 & 8 représenté par M. Paul Pouderoux
- l'association PRDL représenté par M. David Botton
- FNE13, représenté par M. Stéphane Coppey
- l'association des vélos en ville, représenté par M. Christophe Monnier
- le collectif des piétons à Marseille, représenté par Mme Martine Bigot

Un document synthétisant la demande est distribué en séance. Ce document a été transmis par mail avant la réunion.

Henriette KOBILNSKY (CIQ Samena) présente la demande (cf. documents transmis).

Nous synthétisons ci-dessous la teneur des interventions :

Henri BARZ (CIQ Madrague) : il est nécessaire de renforcer l'offre de transport en commun et de revoir la tarification qui est trop cher pour qu'une famille choisisse ce mode de transport. La refonte engagée par la RTM doit aller dans ce sens. Ces prérequis avant de limiter l'accès à ce secteur.

Dominique JERMIASZ (Citoyennes et Citoyens 6&8) : Il est bien entendu nécessaire de faire la conjugaison des sujets pendant l'étude de faisabilité. Une ZTL doit s'accompagner d'une amélioration des offres de transports alternatives (Bus, navette maritime, piste cyclable, cheminement piéton).

David BOTTON (Association PRDL) :

- Il n'y a pas de contrainte réglementaire dans la mise en place d'une ZTL. Tous les modes de fonctionnement sont possibles. Tout est donc à imaginer pour mettre en place une organisation qui convienne à tous : résidents, institutionnels, commerçants et visiteurs.

- Il ne s'agit pas d'interdire l'accès mais de l'organiser afin d'éviter la sur-fréquentation et les effets de saturation comme cela se fait par ailleurs. L'ADEME a réalisé une étude très intéressante sur les ZTL en Europe. Il existe plus de 200 ZTL rien qu'en Italie.

Michel SEMERIVA (CIQ Madrague) :

- Il est nécessaire de réduire la part des voitures dans ce secteur afin de permettre de réguler le trafic. Il est nécessaire d'apaiser le littoral Sud.

- C'est la seule voie qui permet d'accéder en voiture au Parc National des Calanques et l'objectif n'est pas d'empêcher l'accès au secteur mais de permettre un accès dans de meilleures conditions qu'actuellement.

- Il faut effectivement profiter de la refonte du réseau de Bus pour accompagner la mise en place d'une telle zone.

Elisabeth OLIVA (ASLS) : Cette nouvelle démarche est surprenante dans la mesure où le PDU de 2013 préconise déjà la mise en place d'une ZTL en urgence pour 2015. D'autre part, les ateliers menés par le Parc National des Calanques ont aussi permis de faire émerger des

propositions allant aussi dans ce sens. La mise en place d'une ZTL était aussi dans le programme du Printemps Marseillais. Elle demande si les études de faisabilité ont été réalisées et dans le cas contraire pourquoi ce n'est pas le cas ? D'autre part, pouvons-nous être informé de la réponse de Mme VASSAL à la lettre de Mme CHABOCHE qui demande l'étude faisabilité d'une telle zone dans le cadre de la délivrance des permis de construire du projet immobilier Légré Mante.

Pierre LEMERY (Mairie de Secteur) :

- Les études de faisabilité n'ont pas été réalisées.
- La mise en place d'une ZTL n'est pas dans le périmètre de responsabilité de la Mairie de Secteur mais de la Mairie Centrale et de la Métropole.
- La Mairie de Secteur a demandé à la RTM la mise en place d'un 19 accéléré sans réponse.
- La Mairie de Secteur a aussi demandé à la RTM une contingence de places sur les navettes maritimes pour les abonnés et une extension de la période de fonctionnement mais le cout de fonctionnement est trop élevé (coût marginal de 50€ par passager).
- A sa connaissance, il n'y a pas eu de réponse de Mme VASSAL à Mme CHABOCHE.
- La mise en place d'une ZTL s'apparente au système de réservation des salles de spectacle : il faut prendre une place pour pouvoir y accéder et lorsque toutes les places sont délivrées pour une séance, il faut attendre la séance suivante. Mais le spectacle est ouvert à tout le monde.

Dominique JERMIASZ (Citoyennes et Citoyens 6&8) :

Il est bien entendu important d'associer toutes les parties prenantes pour que visiteurs et résidents partagent cet espace dans de bonnes conditions. L'interpellation du 11/04 vise à faire remonter la demande à la Mairie Centrale.

Guy BAROTTO (Fédération des CIQ du 8ème et CIQ Callelongue) :

- Demande sur quelle zone sera installée la ZTL ?
- Précise qu'aucune étude n'a été réalisée à l'issue des ateliers du Parc.

Pierre LEMERY (Mairie de Secteur) :

La zone devra être proposée pas l'étude de faisabilité qui proposera sans doute plusieurs scénarios.

Richard HARDOUIN (FNE 13) : Il faut avoir une vision la plus large possible : prévoir des navettes cadencées, peut-être la gratuité des transports pour les personnes qui peuvent justifier d'un hébergement dans la zone (vacanciers) et envisager la reprise de la navette des Goudes par la RTM.

Donc mettre en place les fondamentaux qui permettront à la ZTL de fonctionner correctement.

Pour cela, il faut dégager des exigences fortes sur lesquelles se dégagent un consensus et les remonter à la métropole. Il est aussi envisageable de demander un financement de l'état sur ce type de dossier.

Christine LA ROCCA (CIQ Bonneveine) : Ce projet va impacter l'ensemble des Marseillais. Il va créer 2 types de citoyens : ceux qui pourront circuler librement en voiture à l'intérieur de la zone et ceux qui n'auront pas cette possibilité à tout moment. Elle souhaite donc la participation d'un maximum de personnes incluant les résidents en dehors de la zone.

Josette CHANOU (CIQ Pointe Rouge) : S'inquiète si le quartier de la Pointe Rouge est inclus dans la ZTL car il possède de nombreux établissements scolaires et il semble impossible de réguler le trafic vers ces établissements. Elle demande l'accord de tous les résidents avant même de lancer l'étude de faisabilité.

Yvette ROCHETTE (CIQ Michelet-Saint-Giniez) : Rappel qu'il est compliqué et cher pour une famille de se rendre à la plage en transport en commun. La fermeture du quartier fait penser à une ligne de démarcation.

Pierre LEMERY (Mairie de Secteur) : Dans tous les cas, la Mairie souhaite mettre en place des ateliers pour construire ensemble ce projet. Il y a plusieurs cabinets d'experts qui sont prêts à travailler sur ce thème. La notion d'espace public ne veut pas dire anarchie. Les résidents sont aujourd'hui victimes de la sur-fréquentation du site et il est nécessaire de réguler la fréquentation.

David BOTTON (Association PRDL) :

- Le secteur est très attractif et sur-fréquenté depuis de nombreuses années. Par ailleurs, s'agissant d'un secteur en bordure d'un Parc National, il s'agit aussi d'un milieu fragile qui doit être protégé.

- A titre personnel, il habite le secteur et sera parmi les premiers à subir les contraintes d'une ZTL mais il considère que ce n'est pas le sens de l'histoire et qu'il est important de réguler le trafic automobile dans le secteur pour améliorer l'expérience des visiteurs et les conditions de vie des résidents.

- Enfin, l'idée d'une ligne de démarcation suppose que deux camps s'opposent alors que dans ce projet tous les marseillais doivent travailler ensemble car tout le monde a à gagner.

Henri BARZ (CIQ Madrague) : Insiste sur le fait qu'il est important d'améliorer l'offre de transport en commun afin d'inciter les gens à utiliser ce mode de transport avant d'interdire. Il faut travailler ensemble mais aussi avec la métropole.

Christophe MONNIER (Vélo en Ville) : Le secteur visé est une zone exceptionnelle avec une très forte attractivité. Elle est sujette à un engorgement des automobiles de manière fréquente. Il est donc nécessaire d'apaiser la situation avec de vraies solutions alternatives (bus + vélo). Il faut aussi prévoir les aménagements qui permettront de séparer vélos et piétons.

Paul POUDEROUX (Citoyennes et Citoyens 6&8) : Il ne s'agit pas d'une interdiction d'accéder à la zone faite au marseillais et visiteurs mais aux voitures. Bien entendu, cela passe par la mise en place des infrastructures qui permettront aux autres moyens de transports de fonctionner efficacement (chemin piéton, vélo, transports en commun). A ce jour, ces modes de transports passent systématiquement après la voiture.

Christine LA ROCCA (CIQ Bonneveine) :

- Si la fréquence des bus augmente cela entraine vers ce mode de transport.

- La mise en place d'une telle zone entrainera une privation de liberté : liberté de pouvoir se déplacer en voiture dans ce secteur à tout moment.

Christiane LANTERI-POUDEROUX (Citoyennes et Citoyens 6&8) : Les résidents de ce secteur n'ont pas la liberté de pouvoir se déplacer en voiture (parfois même de pouvoir sortir leur voiture de leur garage). Ils ne peuvent pas non plus recevoir du monde comme il le souhaite donc leur liberté est actuellement très entravée. De plus, ils subissent la pollution liée aux voitures bloquées dans les embouteillages parfois pendant plusieurs heures. En cas d'urgence, cela pose un vrai problème de sécurité et de santé publique.

Elisabeth OLIVA (ASLS) : Rappel que ce secteur est sujet à des problèmes de sécurité depuis 50 ans que rien n'a pourtant été entrepris.

Michel SEMERIVA (CIQ Madrague) :

- Les bus ne pourront pas rouler et desservir correctement le secteur tant que les voitures occuperont les voies de circulation.

- Il y a vrai problème de sécurité pour les résidents. En cas d'urgence, les secours ne peuvent pas intervenir.

Dominique JERMIASZ (Citoyennes et Citoyens 6&8) : Met en avant l'originalité de ce projet et indique que l'étude devra proposer plusieurs scénarios ce qui permettra un choix.

Elle rappelle aussi que la demande porte aussi sur des expérimentations rapides pour sensibiliser les conducteurs aux difficultés de circulation et les dissuader de s'engager sur cette route lorsque la densité de véhicules atteint certains seuils.

Henriette KOBILINSKY (CIQ Samena) :

- Par expérience personnelle, les professionnels paramédicaux ne se déplacent pas en raison des problèmes de circulation ce qui pose des problèmes pour les personnes qui ont besoin de soins réguliers.
- Rappel, l'objectif de la RTM est une augmentation de 50% de personnes qui prennent les transports en commun.
- Quelle est la démarche pour avancer sur cette démarche ?

Pierre LEMERY (Mairie de Secteur) :

- Remercie les participants pour ces échanges.
- Il faut maintenant demander l'inscription de ce dossier à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement.
- Il rappelle qu'il y a une volonté forte de la mairie du 6-8 de travailler avec tous les acteurs.

Levée de séance : 19h45